

Maladies professionnelles indemnissables :

Tableau RG 15 bis :

Affections de mécanisme allergique provoquées par les amines aromatiques, leurs sels, leurs dérivés [...].

Tableau RG 36 :

Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.

Tableau RG 36 bis :

Affections cancéreuses provoquées par les dérivés suivants du pétrole : huiles minérales peu ou non raffinées et huiles minérales régénérées [...].

Vous bénéficiez

d'une surveillance médicale renforcée (art. R.4624-18).

Vous bénéficiez

d'une surveillance post-professionnelle :

Les personnes qui, au cours de leur activité salariée, ont été exposées à des agents cancérogènes peuvent demander, si elles sont inactives, demandeurs d'emploi ou retraitées, à bénéficier d'une surveillance médicale post-professionnelle. Elle sera prise en charge par la caisse primaire d'assurance-maladie ou l'organisation spéciale de sécurité sociale. (arrêté du. 28 févr. 1995 : JO, 22 mars).

Comité de rédaction :
C.I.H.L. 235, rue des Sables de Sary
45774 Saran cedex
www.cihl45.com
cihl.services@cihl45.com



Membres de l'APST



LES RISQUES

Huiles minérales entières et autres fluides d'usinage

www.forcemotrice.com, 02 38 56 98 00 • RCS 410 202 626

Cachet du médecin diffuseur et adresse

Date de mise à jour : 01/03/2013



Comment prévenir le risque

On distingue

- Les huiles minérales entières (aspect huileux) pouvant contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) cancérigènes
- Les fluides aqueux : huiles minérales en solution dans l'eau

Effets possibles sur la santé

- ⇒ **Lésions cutanées**
 - Boutons d'huile
 - Irritation ou allergie cutanée

- ⇒ **Troubles respiratoires en cas d'exposition aux brouillards d'huiles**
 - Irritation du nez, de la gorge
 - Asthme

- ⇒ **Risque cancérigène**
 - Prouvé pour le cancer cutané
 - Suspecté pour le cancer du scrotum, du rectum, du larynx et du pancréas
 - Résultats contradictoires pour le cancer de la vessie et des poumons

D'autres localisations sont possibles mais non formellement prouvées.

Dans quelles situations de travail

Le risque existe en cas de contact cutané ou d'inhalation de brouillard ou de vapeurs d'huiles

- ⇒ **En mécanique**
Lors des travaux exposant au contact des huiles de moteur, des fluides hydrauliques et autres lubrifiants
- ⇒ **Lors des opérations d'usinage mécanique des métaux**
Décolletage, tournage, fraisage, tréfilage, rectification...
- ⇒ **Dans l'industrie métallurgique**
Lors des opérations de tréfilage, forgeage, laminage, trempe à l'huile...
- ⇒ **Dans le bâtiment**
Pour le décoffrage du béton
- ⇒ **Dans l'industrie textile**
Lors des travaux d'ensimage des fibres
- ⇒ **Dans les travaux d'imprimerie**
En cas d'utilisation d'huiles de démoulage et d'encres grasses
- ⇒ **Lors des travaux de paraffinage**
à chaud des cartons

- ⇒ **Consulter les fiches de données de sécurité pour le choix**

- Des huiles minérales entières élaborées à partir d'huiles sévèrement raffinées
- Des fluides aqueux formulés sans nitrite
Attention également à la présence de certains additifs pouvant poser des problèmes même à faible concentration (ex : Formaldéhyde)

- Surveiller le vieillissement des huiles
 - Ph (huiles et fluides)
 - Concentration en nitrites (fluides)
 - Dosage HAP (huiles)
 - Analyse bactériologique

- Eviter le contact et les projections cutanées : travail en vase clos ou cartérisation des machines

- Limiter l'exposition aux brouillards et vapeurs d'huiles par la mise en place de dispositifs de captage et contrôler leur efficacité par des prélèvements d'atmosphère

- ⇒ **Les mesures de protection individuelle sont nécessaires**

- Porter les gants et les vêtements de protection adaptés fournis
- Se laver les mains avec les produits adaptés fournis
- Ne pas garder de chiffons imprégnés dans les poches
- Prendre une douche quotidienne après le travail (mise à disposition obligatoire)